



36 000
COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE



RESPECTEZ-NOUS !

Etats générEux

Non, la ruralité n'est pas morte !

Fenêtre Sur

Les voix de la ruralité


BRÈVES

Page 3

RÉSEAU

Page 5

DOSSIER

Non, la ruralité n'est pas morte !

Page 6

TRIBUNE
Orange, locomotive du plan
France Très Haut Débit

Page 10

FENÊTRE SUR

Les voix de la ruralité

Page 14

Photo de une : Laura Tangre

Twitter : @Maires_Ruraux

Retrouvez
l'AMRF en
ligne

Le 26 avril 2017,

*Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher(s) Collègues,**Jusqu'où ?*

*Le résultat du 21 avril 2002 fut un choc pour le Pays.
Le résultat du 23 avril 2017 était attendu et n'a pas soulevé la stupeur de
2002. Est-ce à dire que nous nous sommes habitués à l'impensable, ce qui
en creux, laisse entendre que nous devons nous y préparer ?*

*Il faut dire qu'entre ces deux dates, élection après élection, la tendance
s'est confirmée, renforcée. Ce n'est pas faute d'avoir alerté sur les raisons
de la colère dans les territoires ruraux. Les maires ruraux sont aux
premières loges pour recueillir et comprendre les motivations de leurs
concitoyens.*

*L'on a beau dire que le vote Front national est un symptôme et pas une
solution, tant que les gouvernements, quels qu'ils soient, n'en tiendront
pas réellement compte, la trajectoire du vote sera malheureusement la
même.*

*Alors voter, faire son devoir de citoyen quand la société est profondément
lézardée, c'est plus qu'exprimer une espérance, c'est proclamer ses
exigences. Encore faut-il être entendu. Et c'est à partir de là que les
choses commencent.*

Vanik Berberian

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 345 / mai 2017
FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 37 43 39 80 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Directeur de la rédaction : Cédric Szabo

Rédactrice en chef - Mise en page : Julie Bordet-Richard

Ont collaboré à ce numéro : Blandine Brocard, Claire Lelièvre, Cécile Pôtel, Cléa Rouire

EDITÉ par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION : Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Dominique Dhumeaux - Michel Fournier - Nadine Kersaudy -
- Louis Pautrel - Luc Waymel

IMPRIMERIE Imprimerie IPS • Dépôt légal : 2^e trimestre 2017 • CPPAP 0621 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNES - RESEAU Catherine Champeymont • Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

Ils/elles ont dit...

"Nous sommes en train d'abandonner la ruralité. Chaque semaine, 260 fermes mettent la clé sous la porte en France. Nos coopératives laitières disparaissent petit à petit."

Jean Lassalle, candidat à la Présidentielle

« Aujourd'hui, la situation intercommunale ne respecte plus l'esprit initial du législateur, selon lequel les communautés de communes étaient l'outil ayant vocation à couvrir les territoires ruraux, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles étant adaptées au fait urbain. Il y a lieu de s'interroger sur les compétences de ces différents types de structures. En effet, des agglomérations, des communautés urbaines et même des métropoles comprennent désormais des espaces ruraux significatifs. »

Mathieu Darnaud, sénateur de l'Ardèche

« On se trompe quand on considère la réorganisation territoriale en termes de niveaux administratifs. La plupart des communes n'existent que dans le lien au département. Séparer ce couple, c'est ne rien comprendre ! On le voit avec la réforme des régions. »

Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var

Lu dans la presse

Le maire peut faire valider les acquis de son expérience

Les personnes ayant occupé un mandat local ou une fonction exécutive locale peuvent faire valider les acquis de leur expérience professionnelle (article 14 de la loi visant à faciliter l'exercice des mandats locaux du 31/03/2015). Toutefois, la prise en charge financière de cette démarche ne peut pas être réalisée par la collectivité. En effet, l'article L. 2123-16 du code général des collectivités territoriales limite les formations remboursables à celles dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur. Or, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience ne sont pas assimilables à une formation. Cependant, la loi du 31/03/2015 crée un droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux. Ce droit peut être utilisé tant pour des formations utiles à l'exercice du mandat que pour des formations visant à la réinsertion professionnelle. Quel que soit le nombre de mandats exercés, les élus acquièrent 20 heures par année complète de mandat au titre du DIF. Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle sont précisées dans le décret n° 2016-870 du 29/06/2016 sur le DIF. Il s'agit des formations éligibles au titre du compte personnel de formation, mentionnées à l'article L. 6323-6 du code du travail, notamment, l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Lettre du maire rural

Vu sur... les réseaux sociaux



PLU : un guide du ministère

Le guide pratique diffusé par le ministère du logement ambitionne de permettre aux élus de s'approprier les outils ouverts par la nouvelle réglementation, depuis l'entrée en vigueur du décret de modernisation du PLU il y a quinze mois. Développement du PLU intercommunal et déclinaisons des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) y tiennent une bonne place.

Entré en vigueur le 1er janvier 2016, le décret de modernisation du contenu du plan local d'urbanisme propose aux collectivités territoriales de nouvelles possibilités dans leur règlement et à travers les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « pour mieux traduire leur projet de territoire dans leur PLU et pour mieux répondre aux aspirations des habitants et des acteurs de l'urbanisme », ambitionne le ministère du Logement et de l'habitat durable.

Le Courrier des Maires

23 *Le chiffre*

C'est le nombre de millions d'électeurs habitant sur les territoires ruraux français, d'après le manifeste Les Voix de la ruralité, co-signé par une trentaine d'associations, dont l'association des Maires ruraux de France.



Campagnes, l'alternative !

Le premier numéro de la revue Autonomia est consacré à la ruralité. Dirigé par Bernard Farinelli, et préfacé par Axel Kahn, ce numéro réunit 22 contributions pour dire le fourmillement d'initiatives positives et de projets novateurs qui animent les territoires ruraux. Agriculteurs, développeurs, artistes, journalistes, citoyens, naturalistes, auteurs et élus mêlent leurs plumes et mettent en avant les atouts des campagnes. Michel Fournier, 1er vice-président de l'AMRF, y relate son expérience sur la commune des Voivres : une réussite certaine, sans nier les échecs mués « en ténacité nouvelle et optimisme déraisonnable ». « Aujourd'hui, un tel ouvrage s'inscrit dans un acte de résistance au rouleau compresseur du toujours plus gros, toujours plus grand, toujours plus obèse... Il ne prône pas l'isolement, le repli, la xénophobie (...) Son message ? Que la planète renaisse avec des centaines de milliers d'économies, d'identités et de cultures locales ! Qu'elle s'épanouisse dans le partage, la solidarité, l'échange et non pas dans la marchandisation du quotidien, » annonce Bernard Farinelli. Campagnes, l'alternative. 19,90 € Disponible en librairie. www.autonomia-collection.com

Le Gland d'Or



La pauvreté du débat présidentiel

Encore une fois, la ruralité n'aura pas pesé dans le débat pour l'élection présidentielle. 23 millions de personnes sont concernées par les problématiques liées à la campagne, mais candidats et journalistes ont esquivé le sujet. La ruralité est une notion globale, concernée par l'ensemble des sujets. En complémentarité du thème urbain. C'est un domaine rassembleur, et non pas clivant. Alors pourquoi l'occulter ?

CNI : le ministre répond

Suite au courrier envoyé par l'AMRF au ministre de l'Intérieur en février, relatif aux nouvelles dispositions des Cartes nationales d'identité, Matthias Fekl, actuel locataire de la Place Beauvau a répondu courant avril.

«Je demeure cependant convaincu qu'il est souhaitable de permettre aux mairies volontaires de conserver un contact avec les usagers dans le domaine des titres d'identité», a-t-il écrit. «Pour cette raison, le ministère de l'Intérieur a tenu à ce que les projets d'équipement des mairies devant permettre la mise en place de ce service puissent être subventionnés par les instruments dont disposent les préfets, pour accompagner les maires s'engageant pour l'essor de ce nouveau service rendu au public».

Il explique aussi que 21.5 millions d'euros seront alloués à l'indemnisation des communes équipées, «sans que les dotations des communes qui n'exerceront plus cette mission n'aient pour autant été revues à la baisse».

RENSEIGNEMENTS - CONTACTEZ L'AMRF

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au **04 37 23 59 87** ou de nous le retourner à l'adresse suivante :
AMRF, 52 avenue Foch, 69006 Lyon

Nom, prénom :

Elu de la commune de :

Adresse :

E-mail :

Twitter : @Maires_Ruraux / Facebook : mairesrurauxamrf

RÉSEAU

Nouveau président à l'AMR74

Christophe Fournier, maire d'Entremont (662 habitants) a pris la présidence de l'Association des maires de Haute-Savoie, succédant à Marie-Antoinette Métral. L'association compte aujourd'hui une quarantaine d'adhérents. Nous lui présentons nos félicitations.

Rencontres dans le Vaucluse et dans l'Aude

Dans l'Aude, le 14 mars, à Fabrezan, des adhérents de l'AMRF se sont retrouvés pour échanger et chercher les moyens d'agir pour se faire entendre. Le 23 mars, à l'initiative du maire de Vacqueyras, dans le Vaucluse, Vanik Berberian est venu rencontrer les communes adhérentes. Le contexte tendu et inédit que les communes rurales vivent aujourd'hui engage les adhérents, des départements sans AMR à se rencontrer. L'arrivée à l'AMRF de chargées de développement permet de soutenir ces initiatives. N'hésitez pas à les solliciter. (amrf@amrf.fr)

Exister à l'échelon régional

Le 30 mars, les présidents des AMR de Nouvelle-Aquitaine ont été reçus, à leur demande, par Geneviève Barat, Conseillère régionale en charge de la ruralité, puis Michel Stoumboff, Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de Région.

Les schémas, les orientations, déclinaisons de la Loi NOTRe sont aujourd'hui en cours de réalisation et d'application. Les maires ruraux ne veulent pas être les oubliés des consultations et des réflexions.

«- Pourquoi les AMR n'ont-elles pas été consultées lors de l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ?

- Vous n'étiez sans doute pas sur la liste des contacts... vous y êtes désormais. »

Etre connus, reconnus. Que soit identifiée la composante spécifique, riche, porteuse de projets que nous sommes : la Ruralité.

Promesse a été faite par le SGAR d'envoyer un courrier à tous les préfets afin d'intégrer les représentants des maires ruraux dans les travaux départementaux.

A suivre...

campagnol.fr

Créez votre site Internet pour 180 € TTC par an

Un service accessible aux adhérents de l'AMRF

Non, la ruralité n'est pas morte

Façonnons la ruralité de demain : dynamique, ambitieuse, optimiste et volontaire. Pendant plusieurs mois, dans de nombreux départements, élus, experts, associations, professionnels,... bref, les amis du monde rural ont planché sur leur thème de prédilection : « Pour la ruralité de demain ». De nombreux enseignements en ont été tirés, Etats Généraux de la Ruralité, afin de rétablir équilibre et justice : Le monde rural donne beaucoup à la France. Il demande donc à la France.

Repenser un statut de l'élu en vue de mettre un terme à la disparité entre élus communaux ruraux et les autres catégories d'élus

Repenser le rôle de la mairie, première maison commune « maison de services publics » et développer la « mairie numérique »

Constitutionnaliser la notion de territoire

Les maires ruraux ont leur mot à dire. Et ils comptent bien se faire entendre. Poil-à-gratter des différentes instances décisionnelles, ils sont également force de proposition.

150 propositions exactement. Regroupées dans une sorte de vade-mecum « Etats Généraux de la Ruralité », ces propositions balaient tous les domaines, de l'aménagement du territoire aux finances locales, en passant par l'éducation, l'emploi, l'habitat, l'environnement, le numérique, la santé... Elles sont le résultat de plusieurs mois de travaux, initiés dans près de quarante départements. Les associations départementales de maires ruraux ont œuvré sur les sujets qui leur tenaient à cœur, s'offrant le concours d'autres acteurs actifs dans les territoires ruraux : Agence de l'eau, SAFER, Gîtes ruraux de France, opérateurs de téléphonie, UNCASS, médecins, Civiscol, MRJC, gendarmes, Familles rurales... et des invités de marque : Pierre Bonte, Alexandre Jardin, Estelle Grelier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités... Les médias locaux et nationaux ont largement relayé ces ateliers, tables-rondes, débats, rencontres et salons.

Ces Etats Généraux de la Ruralité résultent des témoignages, expérimentations réussies, innovations, engagements et mobilisations pour offrir une nouvelle image de la ruralité, pour une nouvelle société.

Les élus, ces jardiniers des ruralités et des campagnes contemporaines, sont porteurs de leur sens et de leur avenir. Ils assument un art de vivre unique et précieux, produisent attractivité et séduction auprès des nouveaux arrivants, pour que « ruralité » ne rime pas avec

« nostalgie ».

L'aménagement du territoire ouvre naturellement le bal « pour une égalité réelle des territoires » : contre les normes ruralicides qui plombent l'action des communes et brisent l'élan entrepreneurial, contre les lois de vassalisation des collectivités (MAPTAM, NOTRe) et la métropolisation qui aspire toutes les énergies, pour une plus grande présence

Ce sont les collectivités qui doivent inspirer les schémas territoriaux, lesquels ne doivent pas être imposés.

de l'Etat (services publics, hauts fonctionnaires, préfets...), pour une constitutionnalisation de la notion de territoire et la promotion du dialogue campagne-ville... et au-dessus de tout, pour la consécration de la commune comme fondement du creuset républicain. Toutes les réformes susceptibles de mettre en péril l'avenir de la structure communale doivent être immédiatement et totalement arrêtées.

Ce sont les collectivités qui doivent inspirer les schémas territoriaux, lesquels ne doivent pas être imposés. Il faut retrouver un dessein d'aménagement du territoire reposant sur la présence des services publics et des services d'intérêt général tout en affichant clairement la volonté politique d'équilibre du territoire par une sincère reconnaissance des territoires ruraux.

Dans l'aménagement du territoire, la forêt doit avoir une place à part en défendant le régime forestier, son financement et sa mise en œuvre par l'opérateur unique qu'est l'ONF. La compétence « forêt » doit rester dans le giron com-



munal et ne pas être transféré à l'intercommunalité. Les us et coutumes doivent être préservés (affouage, chasse, ramassage des champignons...). La filière bois doit être mise en valeur et développée.

L'éducation témoigne ensuite du profond attachement des maires ruraux à l'enseignement dont doivent bénéficier tous les enfants, citoyens de la République. Victor Hugo savait qu'ouvrir une école, c'était fermer une prison. Alors qu'il soit fait en sorte de ne pas fermer de manière intempestive les écoles rurales, que l'égal accès de tous à l'éducation soit privilégié, que le CDEN soit réformé, que les emplois d'enseignants soient sécurisés...

En ce qui concerne **l'emploi**, les maires ruraux, fins connaisseurs de leurs territoires, savent pertinemment quels moteurs actionner pour favoriser le développement économique local et le protéger, que ce soit dans l'agriculture, le commerce, l'artisanat, l'apprentissage, les PME et

TPE... : accorder et verser rapidement des aides d'urgence aux agriculteurs, remettre des quotas de production avec des prix garantis pour conserver une agriculture de proximité, assouplir les législations aux spécificités locales, favoriser l'artisanat et la production locale auprès de la grande distribution, implanter des centres de formations dans les territoires, soutenir les derniers commerces (exonération de taxes SA-CEM, garantir leurs emprunts immobiliers...), développer télétravail et coworking, encourager les initiatives locales, favoriser l'employabilité et l'insertion rapide de jeunes...

Les finances locales et la baisse drastique et continue des dotations et autres ressources mobilisent également les élus. DGF, DSR, DETR... toutes y passent et doivent bénéficier de réformes pour protéger les communes – et non leurs regroupements –, et les communes les plus pauvres. Qui mieux que le maire connaît son territoire et ses citoyens ? Chaque

Développer en urgence l'Internet mobile, généraliser la 4G et déployer la fibre et toutes techniques alternatives en tant que de besoin

Pour le patrimoine classé ou inscrit, obtenir une aide différenciée selon la capacité financière de la commune

Respecter la démocratie qui donne mandat aux élus et pas aux fonctionnaires, en donnant à ces derniers une voix consultative et non délibérative dans toutes les commissions

Abroger la disposition transférant de manière obligatoire la compétence Eau et Assainissement à l'intercommunalité

S'émanciper des normes «ruralicides» et compenser les handicaps naturels, structurels et financiers

Soutenir fortement toutes les initiatives de création et d'adaptation de l'emploi en milieu rural par des exonérations de charges

Verser des aides à la mobilité pour désenclaver les personnes isolées, imposer à la SNCF de redéployer un maillage adapté aux territoires ruraux en cohérence avec la compétence des conseils régionaux

Donner aux collectivités locales la capacité d'expérimentation dans tous les domaines de compétences



Photo AMRF/ NARDESE

élection municipale est là pour le rappeler : le maire est le représentant politique en qui le Français a le plus confiance. Aussi est-il évident que ces élus ruraux réclament qu'on leur fasse confiance et donnent quelques clefs pour améliorer la **démocratie locale**.

L'**habitat** est ensuite appréhendé par le biais d'encouragements à la transmission et à la rénovation : inciter les bailleurs sociaux à réhabiliter leurs logements au lieu d'en construire des neufs, aider les communes à rénover le bâti ancien grâce à un assouplissement des normes entre autres...

Dans les représentations populaires, la ruralité est avant tout synonyme de paysages à préserver, berceaux de l'**environnement**, le patrimoine vert étant un atout indéniable à préserver : transition énergétique, clause environnementale dans tous les appels d'offre, pragmatisme face aux attaques de loups et à l'exaspération légitime des éleveurs... Ou encore, en matière d'urbanisme, refuser le PLUi intercommunal obligatoire et inciter la population à participer aux projets architecturaux.

Mais nos territoires ruraux ne peuvent vivre s'ils sont enclavés. La **mobilité** revendiquée passe par la densification de l'offre de transports, pour

les plus jeunes comme pour les anciens, l'arrêt des suppressions de trains, la rénovation et le développement des réseaux routiers et ferroviaires, la création de plateformes de mobilité, la généralisation du transport scolaire gratuit, le développement de liaisons douces et d'un modèle du transport à la demande.

Ruralité ne signifie en aucun cas archaïsme : le **numérique** et la couverture effective de l'ensemble du territoire en très haut débit et en réseau de téléphonie mobile sont absolument nécessaires pour répondre aux besoins des entrepreneurs. D'ici 2020. Les autres pistes de réflexion concernent la Mairie numérique du futur, la promotion de cafés connectés du village, la réalisation d'un maillage communal d'espaces publics numériques localisés ou itinérants, la mise en place d'une formation aux enjeux du numérique, à distance et gratuite, pour les élus, et la mise à disposition par l'Etat d'un « cloud » sécurisé gratuit pour chaque commune.

Pour qu'un rural puisse vivre avec les mêmes services qu'un citoyen, il est urgent de lutter contre la désertification médicale. Grâce à une réforme des études de médecine, les futurs médecins seraient informés des besoins du monde rural et obligés de

s'installer dans les zones rurales pendant le même nombre d'années que leurs études, en partie financées par les contribuables. En imposant des stages en milieu rural, en aidant les étudiants à s'y loger et en incitant les médecins généralistes à devenir maîtres de stage permettraient, pour partie, d'inciter les jeunes médecins à pratiquer dans les zones les plus sous-dotées. Développer la télé-médecine, créer le statut de médecin territorial, mettre en réseau les médecins afin de rompre leur isolement et valoriser le visiteur médical intervenant auprès des personnes âgées à domicile ou dans les EPHAD sont d'autres axes venant étayer le thème de la **santé**. La définition d'un **numerus clausus géographique** assurerait un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire tout comme l'aide à la mobilité de praticiens « itinérants ». Les professionnels de santé non-médecins (infirmiers, sage-femmes, pharmaciens) gagneraient également à voir leurs prérogatives non seulement mieux connues mais également

Le numérique et la couverture effective de l'ensemble du territoire en très haut débit et en réseau de téléphonie mobile sont absolument nécessaires pour répondre aux besoins des entrepreneurs.

étendues.

L'offre de soins en milieu rural doit continuer à se développer à travers la création de maisons médicales et de maisons de santé. Mais la santé ne se limite pas aux médecins : l'accompagnement de création des Maisons d'Accueil Rurales pour les Personnes Âgées (MARPA) et l'assouplissement du fonctionnement des maisons d'assistants maternels (MAM) en milieu rural (possibilité par exemple d'autoriser le remplacement d'absences ponctuelles) participent à la qualité de vie dans nos territoires ruraux.

Cette qualité de vie naturellement revendiquée passe également par le maintien des **services de proximité**. Et cela passe avant toute chose par le rétablissement de la mairie du domicile du demandeur comme lieu de demande et de retrait de la carte Natio-

nale d'Identité. La mairie peut concevoir son rôle comme « Maison de services publics », en tant que guichet local de proximité et antennes des caisses sociales, des services départementaux... Le facteur, grâce à son rôle de proximité, pourrait aussi se voir confier de nouvelles missions grâce à l'élaboration de conventions locales avec La Poste. Quoiqu'il en soit, les élus doivent être au cœur des partenariats et de l'élaboration des schémas départementaux d'accessibilité des services au public.

Nos territoires ruraux sont vivants, et il faut les faire découvrir. **La vie associative** qui les anime doit être préservée, en faisant évoluer le statut de bénévole, en soutenant les associations et en démultipliant les lieux d'affichage pour informer les habitants de la diversité de l'offre sportive, de loisirs et culturelle. La promotion de la culture passe par la création d'ateliers d'artistes et la coopération entre les communes limitrophes. Mutualiser également les éducateurs et les équipements sportifs permettrait de soutenir le développement des activités sportives, tout comme organiser un parrainage obligatoire des grands clubs sportifs fortunés vers les petits clubs et associations sportives rurales. Les normes dans ce domaine doivent, elles aussi, être allégées, en collaboration avec les fédérations nationales.

Tout cela fait que la ruralité, déjà très attractive, le devient encore davantage. **Le tourisme** doit être largement favorisé, de l'hébergement à l'animation touristique, grâce au renforcement des liens entre acteurs du tourisme et de l'économie et à l'allègement des normes (y compris pour la petite hôtellerie rurale). Chaque village doit mettre en avant son identité : tout comme il existe « Les plus beaux villages », les « Villages de caractère »..., il peut être créé un « village-refuge ». Et pour se faire, les élus doivent être formés à l'élaboration d'un plan de Communication, afin de diffuser, encore et toujours, une image positive des territoires ruraux.

Bienvenue dans nos campagnes ! Et mobilisez-vous pour elles !

BLANDINE BROCARD

* Retrouvez l'intégralité des propositions sur le site internet www.amrf.fr

Augmenter les dotations aux collectivités rurales par l'abrogation des dispositions discriminant les habitants ruraux

Accompagner les communes dans leur aide à l'exercice de l'activité médicale, réformer les études de médecine, revoir les périmètres de compétences des professions médicales et paramédicales, créer un statut de médecin territorial et développer la télé-médecine

Afficher clairement une volonté politique d'équilibre du territoire par une sincère reconnaissance des territoires ruraux

Repenser un statut de l' élu en vue de mettre un terme à la disparité entre élus communaux ruraux et les autres catégories d'élus

Orange est la locomotive du plan France Très Haut Débit

Entretien avec Cyril Luneau, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Groupe (réalisé par Orange)



Photo Orange

Le Gouvernement a décidé en 2013 le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire français d'ici à 2022. Où en êtes-vous de ce déploiement ?

Nous pouvons dire que nous avons tenu nos engagements, car aujourd'hui nous sommes en ligne avec nos objectifs de 12 millions de foyers raccordables au très

haut débit fixe d'ici 2018, puis 20 millions en 2022. Sur la couverture mobile des territoires, nous avons massivement investi et déployé la 4G d'Orange, qui est accessible par plus de 88% de la population, et nous visons 98% en 2018. Pour preuve, nous avons aujourd'hui 14800 antennes 4G réparties dans 3700 villes en France. Tout ceci se fait en concertation avec les collectivités, nous assurons même le relai là où d'autres opé-

rateurs ont stoppé leurs investissements. Nous sommes l'opérateur le plus investi dans les territoires, et permettez moi de dire que s'il y a une locomotive du plan France Très Haut Débit, c'est bien nous ! Nous consacrons chaque année, dans les réseaux très haut débit fixe et mobile, 16% de notre chiffre d'affaires, soit l'équivalent en valeur de plus de 7 Airbus par an ! Rien que pour le déploiement FTTH, nous avons investi 3 milliards d'euros entre 2015 et 2018. A titre d'exemple, Orange a produit 1.8 millions des 2.050 millions de prises réalisées en 2016

Quel est votre avancement dans les zones peu denses, concernant le réseau mobile ?

Nous comprenons et nous prenons en compte l'impatience numérique des territoires et continuons à nous engager fortement vis à vis de ceux-ci. C'est pour cette raison que Stéphane Richard a lancé au mois de juin 2016 le programme Orange Territoires

« Nous nous sommes donné comme objectif d'améliorer rapidement la connectivité de 2,5 millions de logements d'ici 2019, et de couvrir en 4G plus de 5 millions d'habitants supplémentaires d'ici mi-2017 dans les zones rurales. »

Connectés dont l'AMRF s'était fait l'écho. Nous nous sommes engagés à améliorer concrètement la connectivité fixe et 4G dans les zones rurales et nous sommes les seuls à l'avoir fait. Nous nous sommes donné comme objectif d'améliorer rapidement la connectivité de 2,5 millions de logements d'ici 2019, et de couvrir en 4G plus de 5 millions d'habi-

tants supplémentaires d'ici mi-2017 dans les zones rurales. Dernièrement, nous avons ainsi couvert en THD mobile Levens dans les Alpes-Maritimes, Dessenheim dans le Haut-Rhin, Vimoutiers dans l'Orne ou encore la station de ski savoyarde de Valloire. C'est un programme ambitieux, mais aujourd'hui nous sommes en mesure d'apporter des réponses concrètes et chiffrées. J'en veux pour preuve les derniers résultats de l'Observatoire de l'ARCEP qui montrent qu'Orange était l'opérateur le plus avancé en novembre 2016 : sur la couverture des zones blanches centre bourgs en 2G 3G, nous avons réalisé 99% des déploiements que nous devions réaliser à 100% au 31/12/2016. Concernant la 4G, là encore, Orange est l'opérateur le plus avancé dans ses déploiements avec un objectif de 40% désormais dépassé puisque nous couvrons 54% de la population des zones peu denses. C'est une amélioration concrète pour 2,3 millions d'habitants supplémentaires en un an.

Quelle est votre position sur les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) en fibre optique, qui amènent le très haut débit dans des campagnes souvent délaissées par les autres opérateurs ?

Les RIP sont stratégiques pour les territoires et Orange est le partenaire des collectivités qui souhaitent apporter le très haut-débit pour tous, dans un souci de complémentarité entre les investissements publics et privés. Après avoir accompagné les collectivités locales qui ont mis en place des Réseaux d'Initiative Publique permettant d'atteindre le 100 % haut-débit, nous développons des offres sur-mesure pour les RIP très haut-débit. D'ailleurs, de nombreuses collectivités locales nous ont déjà fait confiance pour la construction et l'exploitation de leur RIP : Collectivité Territoriale de Corse, Région Auvergne, Département de la Gironde, du Morbihan, Région Languedoc-Roussillon, Département de la Somme, Département de la Moselle, de la Vendée, du Gers, de la Loire-Atlantique, de la Communauté d'Agglomération de Laval, Communauté d'Agglomération du Plateau de Sa-



clay... La stratégie d'Orange dans les RIP est volontariste. Nous avons décidé de doubler notre enveloppe financière sur les RIP. Nous répondons aux appels d'offre pour les gagner et opérer le maximum de RIP en France. L'économie des RIP est stratégique pour Orange pour consolider notre cœur de métier. Pour moi Orange a les meilleurs atouts pour rendre ces territoires attractifs. Nous nous adaptons au plus près des besoins des territoires pour aménager, animer et promouvoir le Très Haut Débit auprès de tous, au nom de la collectivité. Notre cœur de métier est de construire, exploiter, commercialiser des réseaux, ce qui fait de nous un opérateur complet dont le savoir-faire intervient sur toute la chaîne de valeur pour les collectivités : depuis la conception, le déploiement, l'exploitation jusqu'à la commercialisation de réseaux FTTH.

Comment améliorez-vous le réseau existant ?

Orange consacre ½ milliard d'euros par an à la maintenance du réseau fixe, et ce budget est en augmentation. Au niveau national, on comptabilise environ 200 000 interventions par an dont environ la moitié signalées par les Collectivités Locales. Qu'il s'agisse d'intempéries, de dégradations, de vols... même à l'heure du déploiement de la fibre optique, l'entretien et la maintenance de la

boucle locale cuivre est un enjeu essentiel et permanent pour les collectivités locales, et donc pour Orange. Dans nos territoires, le réseau téléphonique fixe reste un moyen de communication important. Il permet également aux opérateurs de proposer à leurs clients l'internet haut débit et très haut débit. Pour améliorer la qualité de service que nous offrons, nous

Nous avons décidé de doubler notre enveloppe financière sur les RIP

avons co-construit avec les CL une application interactive, « Signal Réseaux* ». Les collectivités locales s'en servent pour nous signaler les dysfonctionnements du réseau et faciliter leur suivi de leur prise en charge par les équipes Orange. Avec cette application, les communes peuvent signaler en temps réel à Orange les dommages pouvant impacter plusieurs de leurs administrés (poteaux, câbles etc.). Elle permet d'augmenter l'efficacité des interventions. En un an, ce dispositif a été partagé avec plus de 40 départements.

*Signal Réseaux est disponible 24h/24 et 7 jours /7. L'application est accessible sur tous les supports digitaux (smartphone, tablette...) via cet URL : <https://signal-reseaux.orange.fr/>.

Cabines téléphoniques La fin est proche



L'alinéa 3 de l'Article L35-1 du Code des postes et des communications électroniques a été abrogé lors de la loi dite «Macron», votée en juillet

2015. Cet alinéa concernait le service universel et l'obligation pour la société Orange de fournir l'accès à des cabines téléphoniques publiques installées sur le domaine public. Avant la loi Macron, toutes les communes de moins de 1000 habitants devaient être équipées d'une cabine téléphonique. Aujourd'hui, le service universel n'existe plus.

A l'heure où les réseaux de téléphonie mobile ne couvrent pas encore tout le territoire, fragilisant une fois de plus les zones rurales, la loi fait disparaître un service de plus.

En revanche, Orange s'est engagé par lettre, le 28 octobre 2015, à ne pas retirer de cabines dans des lieux qui ne seraient pas couverts par un service voix, à informer les maires au préalable et à organiser des réunions de concertations avec les élus concernés. Le maire de Ceillac, dans les Hautes-

Alpes s'est récemment opposé au démantèlement de la dernière cabine de sa commune. «Nous avons un réseau téléphonique sur le village mais nous n'avons pas tous les opérateurs. Nous sommes dans une région touristique et les randonneurs n'ont pas toujours un téléphone avec eux. En cas de détresse, les gens seraient démunis. Je considère que ça reste un service public et je ne vois pas la charge que ça peut représenter pour Orange. D'autres maires de villages avoisinants ont vu leurs cabines déposées sans qu'ils soient prévenus. Nous sommes traités comme des citoyens de seconde classe», confie Christian Grosan, maire de Ceillac.

Les cabines sont progressivement déposées par la société Orange. Elles devraient avoir disparu fin 2017.

Mobile La France en blanc

L'association des maires ruraux de France a reçu un courrier du secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation, Christophe Sirugue. Il annonce que suite à la dernière campagne de mesures, 273 nouveaux centres-bourgs ont été identifiés comme non-couverts par le réseau mobile. Ils s'ajoutent aux 268 déjà identifiés en 2016.

«J'ai le plaisir de vous informer que le projet d'arrêté fixant la liste de 273 nouveaux centres-bourgs en zone blanche a été soumis à l'ARCEP pour avis en vue d'une publication d'ici la fin du mois d'avril. Les quatre opérateurs mobiles nationaux auront l'obligation de couvrir ces centres-bourgs au plus tard six mois après la mise à disposition d'un pylône par une collectivité».

Pour bénéficier d'un réseau de téléphonie mobile, il ne faut donc qu'un pylône. Dès l'arrêté publié, un appel à projets «pourra être lancé afin de permettre à ces communes du programme «zones blanches centres-

bourgs» de bénéficier également d'une subvention par l'Etat pour la construction des infrastructures destinées à accueillir les antennes mobiles des opérateurs».

Les centres-bourgs seront peut-être enfin couverts par le réseau. Reste encore le reste du territoire...



Villes Internet Palmarès 2017

32 villages ont été labellisés cette année par l'association Villes Internet. Parmi ces communes, Montvendre (1100 habitants) dans la Drôme, a créé une plateforme de réservation en ligne pour la salle polyvalente. Les offres d'emploi sont également disponibles en ligne et la commune prévoit une aide aux habitants en difficultés sur les outils numériques. La commune de Fréhel (1700 habitants), dans les Côtes-D'Armor, a mis en place un panneau d'affichage électronique. Le site Internet de la commune permet les démarches administratives, telles que l'état civil, les permis de construire, l'assainissement, etc. Une page est également dédiée aux associations et à leurs démarches.

Cette commune offre aussi la possibilité aux sportifs d'obtenir les circuits de randonnées sur smartphone.

La ruralité se fait entendre



Photo Patrick Goux

Devant l'absence du thème de la ruralité dans la campagne présidentielle, une trentaine d'associations a décidé de porter la voix de la ruralité au niveau national en co-signant un manifeste, à l'initiative de Nouvelles Ruralités, de l'Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et de l'AMRF.

Le manifeste des Voix de la Ruralité a été porté et cosigné par une trentaine d'associations liées au monde rural. « La ruralité n'est pas ce qui reste à la porte des métropoles pour leur servir de déversoir ou de grenier à blé. C'est un socle de savoir-faire, de savoir être et d'initiatives innovantes et porteuses de sens ; une bonne articulation des dynamiques territoriales est une chance pour construire l'avenir d'une France moderne, attractive et apaisée ». Le texte revient sur l'accentuation des inégalités territoriales et du sentiment d'abandon qui se développe dans les campagnes. Les as-

sociations cosignataires s'adressent donc aux futurs dirigeants du pays pour qu'ils affirment « une réelle volonté politique confirmant la place et le rôle des territoires ruraux dans le développement du pays au même titre que les métropoles, les uns et les autres étant indépendants ».

Ils se déclarent être prêts à construire des politiques publiques adaptées et élaborées avec la participation des citoyens et de leurs organisations. Ils souhaitent une loi d'orientation et de programmation pour la ruralité traduisant une stratégie nationale d'équilibre en capacité de garantir aux territoires à la fois une reconnaissance de leur diversité et une égalité des

chances. « Cette loi cadre doit comporter une démarche horizontale et interministérielle, une programmation financière stable sur 10 ans, une agence nationale des territoires et un fonds national de revitalisation avec un financement dédié. »

Ils réclament aussi un agenda rural, « engagement de l'Europe d'une politique d'investissement et de développement perceptible par les habitants et les entrepreneurs. »

Parmi les associations signataires, on trouve l'Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) :

« Nous attendons une prise en compte nationale de nos spécificités, de nos

potentiels », confie Jean-Pierre Jallot, premier vice-président de l'association.

L'ANPP a, parallèlement aux Voix de la ruralité, envoyé un manifeste à chacun des candidats à la Présidentielle avec 4 propositions : faire des territoires ruraux un levier du développement économique et de la transition écologique et énergétique ; se doter des outils adaptés à une politique ambitieuse pour les territoires ; amplifier les mesures favorisant l'alliance des territoires ; donner la parole aux habitants et acteurs des territoires ruraux.

A propos de l'avenir des territoires ruraux, Jean-Pierre Jallot affirme que l'ANPP est toujours positive mais qu'il faut rester vigilant. « Il faut une cohérence des institutions et une continuité des dispositifs ». Il concède que les réformes territoriales sont inquiétantes.

Selon lui, ce rassemblement d'associations donne du poids au message. « Nous avons été les moteurs de cette opération avec l'AMRF et l'associa-

tion Nouvelles ruralités. Une trentaine d'autres a suivi et porté le projet. Nous suivrons de près les réponses que nous recevront suite au manifeste ».

Sol et Civilisation, Think Tank fondé depuis 1991 est également co-signataire.

« Le but du manifeste était de donner le thème de la ruralité comme un thème de la présidentielle », explique Guillaume Dhérissard, directeur de l'association. Pour lui, ce manifeste insiste sur trois points :

- La France est diverse et dans cette diversité, il y a la ruralité. « Ce n'est pas un espace restant entre deux villes ».

- le discours clivant entre villes et campagnes est dépassé. La ruralité est un partenaire clef dans le développement des territoires. « Il faut redonner des marges de manœuvre à ces territoires ».

- La thématique de la ruralité doit être placée aussi dans un contexte européen. « Il faut revoir la politique

rurale européenne. Aujourd'hui c'est un sous-produit. Elle mérite une politique adaptée ».

« Ces trois points ont fait consensus parmi les associations signataires. »

La suite ? « Je trouve intéressant qu'il y ait une voix pour dire que la ruralité est une chance pour la France, en complémentarité de l'espace urbain. Je trouve intéressant qu'il y ait un lobby qui se fédère. C'est très positif. »

Guillaume Dhérissard n'est pas inquiet pour l'avenir de la ruralité.

« Quand on dit qu'il y a un potentiel, ce n'est pas de la méthode Coué. Plein de choses se passent. Mais comme toute minorité politique, la ruralité n'est pas au cœur des débats. »

JULIE BORDET-RICHARD

www.soletcivilisation.fr

<http://anpp.fr/>

www.les-nouvelles-ruralites.com/

www.amrf.fr

Nous, Présidentes et Présidents ...

Nous sommes prêts à nous engager dans la construction de :

- Politiques publiques adaptées et élaborées avec la participation des citoyens et de leurs organisations, (associations, élus locaux, citoyens tirés au sort...). La déclinaison de ces politiques s'appuiera sur une gouvernance et des moyens humains partagés dans chaque territoire organisé.

- Une loi d'orientation et de programmation pour la ruralité traduisant une stratégie nationale d'équilibre en capacité de garantir aux territoires à la fois une reconnaissance de leur diversité et une égalité des chances. Cette loi cadre doit comporter une démarche horizontale et interministérielle, une programmation financière stable sur 10 ans, une agence nationale des territoires et un fonds national de revitalisation avec un financement dédié.

- Un « agenda rural », engagement de l'Europe en faveur d'une politique d'investissement et de développement perceptible par les habitants et les entrepreneurs.

Refusant toute forme de populisme, les signataires s'engagent à participer à l'élaboration d'un récit républicain sur une ruralité créative, innovante, accueillante, active et respectueuse. Ils souhaitent rencontrer une volonté politique forte pour donner confiance, espoir, fierté et ambition aux habitants, entrepreneurs et associations de ces territoires, offrant une vraie voie pour une ruralité partie prenante du projet de la France.

ma commune
est utile

